ARTIS INSTITUT

AT/MP

Accidents du travail et maladies professionnelles – 2 jours

ARTIS · FGTE-CFDT · Transports · Version 2026, d'après le dossier pédagogique ARTIS AT-MP

Cfdt: FGTE TRANSPORTS ENVIRONNEMENT

MI

JOUR 1

Accueillir et présenter la formation

Notre contrat de formation

Confiance

On peut dire « je ne sais pas ». Toutes les questions sont légitimes.

Confidentialité

Les situations de collègues évoquées restent dans la salle.

Pas un lieu de décision

On débat, on confronte ; les décisions se prennent dans les instances du syndicat.

Implication

J'alimente le groupe et je m'alimente du groupe.

Présentation croisée

En duo, interviewez votre voisin·e (15 mn), puis présentez-le ou la au groupe :

- **L'essentiel** : qui il ou elle est, ce qu'il ou elle souhaite dire de soi
- **Son travail** : métier, entreprise, service
- **Ses activités syndicales** : expérience, mandats actuels
- **Ses connaissances en AT/MP** : personnelles, professionnelles, syndicales
- **Ses attentes** ou questions sur la formation

> La personne présentée corrige et complète si besoin. Le formateur note compétences et attentes au paperboard.

Les finalités de la formation

Accompagner

Mieux accompagner les travailleuses et travailleurs victimes d'AT/MP pour favoriser leur maintien dans l'emploi.

Prévenir

Responsabiliser les militant·es CFDT, dont les élu·es du CSE, pour contribuer à la politique santé, sécurité et conditions de travail : agir sur la prévention, donc sur la survenue des AT et des MP.

Le programme des 2 jours

Jour 1 · Comprendre et faire reconnaître

- M1 · S'approprier les notions d'AT/MP
- M2 · Aider les victimes à se prendre en charge : déclarer, faire reconnaître, contester
- M3 · Identifier les compensations

Jour 2 · Soutenir et prévenir

- M4 · Lutter contre la sous-déclaration
- M5 · Soutenir la victime et accompagner le retour en emploi
- M6 · Agir par la prévention en entreprise
- Évaluation

JOUR 1 → JOUR 2 · FIL ROUGE

Les stations-quiz Cap Prévention

Un quiz court à la fin de chaque module : on ancre les apports et on fait monter sa ligne.

JEU 6

FORMAT	DURÉE	CE QUE ÇA TRAVAILLE
Appli, par ligne (4 équipes)	3 mn × 12 stations	Mémorisation, esprit d'équipe

1. Scannez le QR code, inscrivez-vous et rejoignez une **ligne** : Émeraude, Océan, Bruyère ou Granit.
2. À la fin de chaque séquence, l'animateur·rice **ouvre la station** : 3 questions, 10 pts par bonne réponse au premier essai.
3. Les points font monter le niveau de votre ligne sur le tableau de bord projeté.

atmp.marc-renault.com/app
onglet Jeux

Au débriefing · qu'avons-nous retenu ? Qu'est-ce qui reste flou ?

M1

S'approprier les notions d'AT/MP



Qu'est-ce qu'un accident du travail ? Qu'est-ce qu'une maladie professionnelle ?

Remue-méninges · deux colonnes au tableau · 15 mn

Quatre notions à distinguer

- **L'accident du travail**
- **L'accident de trajet**
- **La maladie professionnelle**
- **La maladie à caractère professionnel**

> Chacune ouvre des droits différents : bien qualifier, c'est déjà défendre.

L'accident du travail

Un événement soudain, survenu par le fait ou à l'occasion du travail, entraînant une lésion physique et/ou psychologique.

Deux conditions

- Un fait daté ayant entraîné une lésion, immédiate ou différée
- Survenu à l'occasion ou par le fait du travail

Le texte

Code de la Sécurité sociale, art. L411-1 : « quelle qu'en soit la cause ». Sous l'autorité de l'employeur.

La présomption d'imputabilité

Tout accident survenu pendant et sur le lieu de travail est présumé accident du travail.

- Y compris pendant une pause, sur le lieu de travail
- Pendant une mission, même hors de l'entreprise
- Pendant un stage de formation professionnelle

> La victime n'a pas à prouver le lien. C'est à l'employeur ou à la CPAM de prouver que la lésion n'est pas liée au travail.

Situations courantes reconnues comme AT

- Coupure ou brûlure avec un outil de travail
- Douleur musculaire soudaine en portant une charge
- Fracture après une chute ou un choc sur le lieu de travail
- Malaise cardiaque pendant l'exécution d'une tâche
- **Choc émotionnel après une agression** dans l'entreprise ou sur une ligne

> Dans le transport : agressions de conducteur·rices et de contrôleur·ses, chutes en montant ou descendant d'un véhicule, manutentions.

L'accident de trajet

Un événement soudain causant un dommage corporel pendant le trajet aller ou retour :

- entre la **résidence** (principale, secondaire stable, ou lieu habituel pour motif familial) et le lieu de travail
- entre le lieu de travail et le **lieu habituel de repas**

Reste un trajet

- Détour pour un covoiturage régulier
- Détour pour les nécessités de la vie courante : déposer les enfants à l'école

N'est plus un trajet

- Interruption pour un motif purement personnel
- Trajet sans lien avec les horaires de travail

La maladie professionnelle

La conséquence directe de l'exposition plus ou moins prolongée à un risque : physique, chimique, biologique, psychique.

Avec tableau

Maladie inscrite à un tableau et contractée dans ses conditions : **présumée** professionnelle. Trois colonnes : la maladie, le délai de prise en charge, la liste des travaux.

Hors tableau

Reconnaissance au cas par cas par le **CRRMP** (comité régional de reconnaissance des MP), dont l'avis s'impose à la CPAM.

> Les tableaux sont consultables sur le site de l'INRS.

La maladie à caractère professionnel

Toute maladie ou symptôme susceptible d'être d'origine professionnelle, non reconnu en MP au moment de la visite.

- Tout médecin doit signaler ce qu'il pense être en relation avec le travail
- Ces signalements documentent l'impact sanitaire des risques

> Aucune prise en charge spécifique pour la victime, aucune conséquence pour l'employeur : c'est un outil de connaissance, pas de réparation.

Quiz : AT, MP ou autre situation ?

Onze situations concrètes. Pour chacune : accident du travail, accident de trajet, maladie professionnelle ou autre situation ? **Argumentez votre choix.**

- Individuellement, sur le document stagiaire (ou en direct dans l'appli)
- Correction collective : les cas « délicats » sont les plus instructifs

> Mme Natacha, M. Bravoure, M. Boom, Mme Girouette, M. Sniff, Mme Bunny, M. Volt, M. Tortu, M. Vroum, M. Trankil…

JEU 1

M1 S2 · EN DIRECT OU EN SOLO

AT, trajet ou MP ?

Qualifier vite et juste : le premier réflexe du militant face à un·e collègue blessé·e.

FORMAT	DURÉE	CE QUE ÇA TRAVAILLE
Appli : quiz en direct ou solo	5 mn	Qualifier une situation

1. Une situation s'affiche : **accident du travail**, **accident de trajet** ou **maladie professionnelle** ?
2. Répondez sur votre téléphone : les plus rapides gagnent un bonus.
3. L'animateur·rice révèle la réponse et la répartition des votes.

Au débriefing · quelles situations ont divisé le groupe ? Pourquoi ?

atmp.marc-renault.com/app
onglet Jeux

M1 S3

Les chiffres clés des AT/MP en France

Les statistiques générales (2024)

Indicateur	2024	Repère
Accidents du travail avec arrêt	**549 614**	−1,1 % · 660 000 en 2010
Maladies professionnelles reconnues	**50 598**	+6,7 % · plus haut depuis 10 ans
Accidents de trajet avec arrêt	**94 654**	+0,7 %
MP qui sont des TMS	**près de 90 %**	troubles musculosquelettiques
Décès : AT · trajet · MP	**764 · 318 · 215**	1 297 morts du travail
Indice de fréquence	**26,4** AT pour 1 000 salariés	prestations : 10,5 Md€ dont 4,9 Md€ d'IJ

Assurance maladie – Risques professionnels, rapport annuel 2024 (novembre 2025). Plus de la moitié des accidents mortels sont des malaises. Le transport reste parmi les secteurs les plus touchés.

Les 4 grandes causes d'accidents du travail

Manutentions manuelles
50 %

Chutes de plain-pied
17 %

Chutes de hauteur
12 %

Outillage à main
9 %

Trajets routiers et santé mentale

La route

- **12,3 %** des accidents du travail
- **35 %** des accidents du travail mortels
- **15 %** des décès au travail sont des accidents de mission
- **89 %** des accidents de trajet ont lieu sur la route

Le psychique

1 805 affections psychiques reconnues en maladie professionnelle en 2024 (+9 % en un an), deux fois plus qu'en 2020. Il n'existe toujours **pas de tableau** : la reconnaissance passe par le CRRMP.

25 ans de droit des AT/MP : 2000-2017

Année	Ce qui a changé
2000-2002	Création du **FIVA** (victimes de l'amiante) ; arrêts « amiante » : l'employeur est tenu d'une obligation de sécurité, son manquement est une **faute inexcusable**
2010	Conseil constitutionnel (18 juin) : en cas de faute inexcusable, la victime peut demander réparation de **tous ses préjudices**
2017	Ordonnances : le **CSE** remplace le CHSCT ; l'accident en **télétravail** est présumé accident du travail

25 ans de droit des AT/MP : 2019-2026

Année	Ce qui a changé
2019	Décret du 23 avril : nouveaux **délais d'instruction** (30 jours AT, 120 jours MP, réserves en 10 jours, dossier consultable)
2020-2022	Nouveaux tableaux : **COVID-19** (100), trichloréthylène (101), cancer de la prostate et pesticides (102)
2021-2022	Loi santé au travail : rendez-vous de liaison, pré-reprise, **essai encadré**, cellules de prévention de la désinsertion, DUERP conservé 40 ans
2023	Cour de cassation (20 janvier) : la rente ne répare pas le **déficit fonctionnel permanent**
2025-2026	Rente en deux parts, plafond des IJ abaissé, IJ limitées à 4 ans, examens des tableaux assouplis : voir module 3

M2

Aider les victimes d'AT/MP à se prendre en charge

Le chemin d'un AT ou d'une MP



?

Quels acteurs peuvent entrer en jeu dans la prise en charge des AT/MP ?

Remue-méninges · 10 mn

Les acteurs de la prise en charge

Incontournables

- Le salarié victime
- L'employeur
- Le médecin traitant
- Le médecin du travail
- Le médecin conseil de la CPAM
- L'Assurance maladie (CPAM)

Pour accompagner

- **Les représentant·es CFDT** et les acteurs de la prévention
- Les juristes, en cas de recours
- Les mutuelles (fonds social)
- Les assistant·es de service social

Études de cas : M. Zhang et Mme Bienvenue

Groupe 1 · M. Zhang

Conducteur de bus. Il rate une marche en montant dans son bus à 5 h 30, se tord la cheville, conduit 7 heures malgré la douleur, puis veut déclarer.

Groupe 2 · Mme Bienvenue

Membre d'équipage d'un ferry. Une passagère l'agresse et lui jette une bouteille au visage. Choquée, elle débarque.

Pour chaque cas : que fait **la victime** ? **l'employeur** ? **le médecin traitant** (avec la médecine du travail) ? **la CPAM** ?

Déclarer un AT : 1 · J'informe mon employeur

Dans la journée, au plus tard dans les 24 heures.

- Sauf force majeure, impossibilité absolue ou motif légitime
- Sur place : par la victime ou un tiers, selon les procédures de l'entreprise
- Sinon : par lettre recommandée avec accusé de réception
- Même procédure pour l'accident de trajet

> Cette information conditionne tous les droits par la suite. Noter les témoins.

2 · Je consulte un médecin

Le médecin établit le **certificat médical initial** : lésions, localisation, symptômes, séquelles éventuelles. Il prescrit un arrêt de travail si besoin.

Le contenu compte

C'est le certificat initial qui fera foi en cas de séquelles ou de rechute : toutes les lésions, y compris psychiques.

L'arrêt initial compte aussi

Pour que la présomption couvre ensuite les soins et les arrêts jusqu'à la consolidation, le certificat initial doit être **assorti d'un arrêt de travail** (Cass. 2e civ., 4 décembre 2025, n° 23-18.267).

3 · L'employeur déclare à la CPAM

Dans les 48 heures

Dimanches et jours fériés non compris. Il peut formuler des **réserves motivées** sur le caractère professionnel, mais il doit déclarer.

S'il ne le fait pas

Le salarié a **2 ans** pour déclarer lui-même à la CPAM.

En cas d'arrêt

Attestation de salaire pour les indemnités journalières, et **feuille d'accident** : gratuité des soins, à présenter à chaque professionnel de santé.

4 • J'attends la décision de la CPAM

- Sans réponse dans les **30 jours** suivant la réception de la déclaration et du certificat : l'accident est reconnu
- En cas de réserves motivées ou si la CPAM l'estime nécessaire : **investigation** (questionnaire risques professionnels en ligne, ou enquête, obligatoire en cas de décès)
- Victime et employeur sont informés de chaque étape et peuvent consulter le dossier
- La décision motivée est notifiée à la victime, à l'employeur et au médecin traitant ; un refus précise les voies et délais de recours

> Vidéo 1 · Le questionnaire risques professionnels (CPAM, 1 mn 50).

M2 S2 · SYNTHÈSE

Le parcours de la victime

Cinq étapes après l'accident de Karim : à chaque fois, le bon réflexe militant.

JEU 2

FORMAT
Appli : vote en direct ou solo

DURÉE
10 mn

CE QUE ÇA TRAVAILLE
Les démarches et les délais

1. Une situation s'affiche, trois réactions possibles.
2. Chacun vote ; le bon réflexe rapporte 10 points à sa ligne.
3. L'animateur·rice révèle et commente : droits préservés, risque pour la victime.

Au débriefing · à quelle étape les droits se perdent-ils le plus souvent ?

atmp.marc-renault.com/app
onglet Jeux

Exercice : la procédure de déclaration d'une MP

Texte à trous : placez les bons acteurs pour reconstituer la procédure.

Le médecin traitant | **L'employeur** | **Le médecin du travail** | **La CPAM**

Le salarié | **Le médecin conseil**

Individuellement, puis correction collective. Vidéo 2 · Procédure de déclaration d'une MP (Assurance maladie, 4 mn 43).

Déclarer une MP : les 5 étapes

1. **Le salarié déclare** à la CPAM, avec le certificat médical initial (dans les 15 jours suivant l'arrêt, au plus tard 2 ans après l'information médicale du lien avec le travail)
2. **La CPAM informe l'employeur**, qui peut émettre des réserves
3. **Instruction** : questionnaire ou enquête ; examen possible par le médecin conseil ; avis du CRRMP si besoin
4. **Décision** notifiée au salarié, à l'employeur et au médecin traitant
5. **Si reconnue** : indemnités journalières plus élevées, gratuité des soins (feuille de MP), indemnisation de l'incapacité permanente

Quand le CRRMP est-il saisi ?

Maladie au tableau

...mais une condition du tableau n'est pas remplie, et il est établi qu'elle est directement causée par le travail habituel.

Maladie hors tableau

...essentiellement et directement causée par le travail, avec une incapacité permanente d'au moins **25 %** (ou le décès).

> Le CRRMP dispose de 4 mois (plus 2 en cas d'examen complémentaire). Son avis s'impose à la CPAM.

Reconnaissance des MP : ce qui bouge en 2026

Diagnostic assoupli

Depuis le **30 septembre 2026** (décrets n° 2026-900 et 2026-901), certains examens exigés par les tableaux ne sont plus systématiques (IRM des tableaux 57 et 79, par exemple) : le diagnostic suit les données acquises de la science.

Le seuil de 25 % contesté

Cour de cassation, **15 octobre 2026** (n° 24-15.159, 24-10.070) : l'employeur peut contester devant le juge le taux d'incapacité **prévisible** qui a permis la saisine du CRRMP. S'il gagne, la reconnaissance lui devient inopposable ; la victime conserve ses droits.

Tableaux récents

Cancers du larynx et de l'ovaire liés à l'amiante (2023) ; extension des tableaux 16 bis et 30 à la lutte contre les incendies (décret du 26 décembre 2025).

La LFSS pour 2026 réorganise aussi l'examen des dossiers (CRRMP, médecins-conseils) : suivez les décrets d'application avant chaque session.

Les voies de recours : qui peut contester ?

L'employeur

Il peut contester le caractère professionnel : la reconnaissance pèse sur son taux de cotisation.

Le salarié

Il a tout intérêt à agir quand l'AT ou la MP n'est pas reconnu.

Décisions contestables : prise en charge ou refus, faute inexcusable, taux d'incapacité, taux de cotisation AT/MP.

Contester : administratif ou médical ?

	Contestation administrative	Contestation médicale
Exemple	Refus de reconnaissance de l'AT/MP	Date de consolidation, taux d'incapacité
Commission	**CRA** · commission de recours amiable	**CMRA** · commission médicale de recours amiable
Délai pour saisir	2 mois, lettre recommandée AR	2 mois
Silence de la commission	2 mois = refus	4 mois = refus
Ensuite	Pôle social du tribunal judiciaire, dans les 2 mois	Pôle social du tribunal judiciaire, dans les 2 mois

Au tribunal, le salarié peut être représenté par un **représentant syndical**. Appel au-delà de 5 000 € de litige ; cassation toujours possible.

M3

Identifier les compensations pour les victimes



Quelles sont les différentes possibilités de réparer ou de compenser les conséquences d'un AT ou d'une MP ?

Remue-méninges · puis vidéo 3 · La réparation des AT/MP (2 mn 48)

La réparation

Les soins

Pris en charge à 100 % dans la limite des tarifs de la CPAM, sans avance de frais, hospitalisation sans forfait journalier.

L'arrêt

Indemnités journalières dès le premier jour, sans carence : 60 % du salaire journalier, 80 % à partir du 29e jour. Complément employeur selon le Code du travail et la convention collective.

Les séquelles

Taux d'incapacité permanente < 10 % : capital. ≥ 10 % : rente. Depuis le 1er novembre 2026, la rente compte deux parts.

La faute inexcusable

Majoration de rente et réparation des autres préjudices. Preuve à la charge du salarié.

Indemnités journalières : ce qui change

Mesure	Depuis	Ce que ça veut dire
Plafond abaissé	AT/MP survenus à partir du **1er novembre 2026** (décret n° 2026-909)	Salaire journalier pris en compte limité à 108,62 € (au lieu de 400,82 €) : IJ au plus 65,17 € puis 86,90 € par jour. Au-delà d'environ 3 300 € bruts par mois (1,8 SMIC), la perte est réelle.
Durée limitée	AT/MP survenus à partir du **1er janvier 2027** (décret n° 2026-501)	4 ans d'IJ au maximum ; ensuite, passage en incapacité permanente. Le temps partiel thérapeutique n'est pas concerné.
Arrêts plus courts	Prescriptions depuis le **1er septembre 2026** (décret n° 2026-498)	Premier arrêt d'un mois au plus, prolongation de deux mois au plus, sauf dérogation : vérifier l'application aux arrêts AT/MP.

> Levier syndical : négocier le maintien de salaire (accord d'entreprise, prévoyance) pour compenser la baisse du plafond.

Handicap, invalidité, inaptitude, incapacité

Notion	Qui décide ?	Ce que ça recouvre
Handicap	CDAPH (MDPH)	Possibilités d'obtenir ou conserver un emploi réduites. La RQTH ouvre des aides au maintien dans l'emploi.
Invalidité	Médecin conseil	Capacité de travail réduite d'au moins 2/3, suite à une maladie ou un accident **de la vie privée**. Pension d'invalidité.
Inaptitude	Médecin du travail	Le salarié ne peut plus tenir tout ou partie de son poste, aucun aménagement n'étant possible.
Incapacité	Médecin conseil	Suite à un AT/MP : temporaire (ITT, ITP) ou permanente (IPP, IPT). Le taux fixe l'indemnisation.

L'inaptitude : une procédure encadrée

Avant de déclarer l'inaptitude, le médecin du travail doit :

1. Réaliser au moins un examen médical
2. Échanger avec le salarié sur les aménagements ou le changement de poste
3. Réaliser ou faire réaliser une étude de poste et des conditions de travail
4. Échanger avec l'employeur

> Inaptitude d'origine professionnelle : obligation de reclassement, avis du CSE, et en cas de licenciement une indemnité au moins égale au double de l'indemnité légale.

Taux d'incapacité : les seuils à connaître

Taux	Conséquence
1 à 9 %	Indemnité en capital, versée en une fois
10 % et plus	Rente viagère d'incapacité permanente ; bénéfice de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)
66,66 % et plus	Exonération du ticket modérateur pour tous les soins
80 % et plus	Prestation complémentaire pour recours à tierce personne, si besoin

La rente en deux parts (consolidations depuis le 1er novembre 2026)

Part professionnelle

Répare la perte de gains et l'incidence sur la carrière. Calculée comme l'ancienne rente, sur un **taux professionnel** (barèmes AT et MP). C'est ce taux qui décide capital (< 10 %) ou rente.

Part fonctionnelle

Répare le **déficit fonctionnel permanent** : atteintes physiques, douleurs, troubles dans les conditions d'existence. Taux fonctionnel × valeur du point (selon l'âge) × 50 %.

Faute inexcusable

La majoration porte sur les deux parts ; la part fonctionnelle peut alors atteindre 100 % de la valeur du point. Les autres préjudices restent à demander au juge.

LFSS 2025, art. 90 ; décrets du 7 mai 2026. Rentes déjà attribuées : pas de recalcul.

M4

JOUR 2

Lutter contre la sous-déclaration des AT/MP



Hier, qu'est-ce qui vous a semblé le plus facile ? le plus difficile ? le plus intéressant ?

Réveil pédagogique · les 3 « plus » · 15 mn

RÉVEIL J2 · OPTION

Le budget prévention

30 000 € pour la prévention, deux élu·es CSSCT qui veulent chacun « le budget ». Et si vos besoins étaient compatibles ?

JEU 4

FORMAT	DURÉE	CE QUE ÇA TRAVAILLE
Binômes, fiche secrète sur le téléphone	15 mn	Les besoins derrière les positions

1. Votre téléphone affiche votre rôle et votre fiche confidentielle : atelier ou conduite.
2. Négociez de vive voix : à qui va le lot équipement ? le lot formation ?
3. Saisissez la même proposition tous les deux : elle ne compte que si elle est identique.

Au débriefing · avez-vous demandé à l'autre « pour quoi faire ? » ?

atmp.marc-renault.com/app
onglet Jeux

La sous-déclaration : de quoi parle-t-on ?

Des accidents du travail et des maladies professionnelles qui ne sont pas déclarés comme tels.

Les victimes sont alors indemnisées par l'assurance maladie, dans les conditions du droit commun : **moins de droits pour elles**, et une **charge reportée sur la collectivité**.

Déclarer : un intérêt pour la victime

Santé

Éviter que l'état de santé se dégrade, faute de soins ou de repos.

Revenus

Indemnités journalières sans carence, plus élevées, sans limite de durée.

Soins

Prise en charge à 100 %, sans avance de frais.

Emploi

Protection contre le licenciement pendant la suspension du contrat ; accès prioritaire à la formation.

Séquelles

Capital ou rente selon le taux d'incapacité.

Déclarer : un intérêt général

Épargner la branche maladie

Elle est en déficit, pas la branche AT/MP.

Ne pas faire payer la société

La branche maladie est financée par les salariés, les employeurs et l'impôt. La branche AT/MP, par les **seuls employeurs**.

Les chiffres de la sous-déclaration	
Coût pour la branche maladie	**2 à 3,8 milliards d'euros** par an
AT non déclarés (enquêtes DARES)	**5 à 10 %**, beaucoup plus pour les MP

M4 S2 · EN OUVERTURE

La prime zéro accident

Quatre dépôts, une prime pour celui qui affiche le moins d'accidents. Déclarer… ou taire ?

JEU 3

FORMAT
4 lignes = 4 dépôts, vote sur les téléphones

DURÉE
12 mn (4 manches) à 25 mn (8 manches)

CE QUE ÇA TRAVAILLE
Comprendre la mécanique de la sous-déclaration

1. À chaque manche, votre ligne vote en secret : **Bleu** (déclarer tous les accidents) ou **Rouge** (taire les bénins pour la prime).
2. Tous Bleus : +3 chacun. Un Rouge gagne +6 sur le dos des Bleus. Tous Rouges : −3 pour tous.
3. La consigne : obtenir le score le plus élevé possible.

Au débriefing · qui a gagné quoi ? Et que deviennent les accidents tus ?

atmp.marc-renault.com/app
onglet Jeux



D'où vient la sous-déclaration ? G1 : de l'employeur · G2 : du salarié victime · G3 : de l'extérieur de l'entreprise

Trois sous-groupes · 20 mn de travail, 20 mn de restitution

Les causes qui proviennent de l'employeur

Le coût du risque

Toutes les prestations versées pèsent sur le compte employeur.

La tarification

Plus il y a d'AT/MP, plus le taux de cotisation augmente.

L'image

La santé-sécurité est devenue un critère pour remporter des marchés (RSE).

Le travail illégal

Déclarer un accident survenu dans un travail non déclaré expose à des sanctions.

Les causes qui proviennent du salarié victime

L'ignorance

De la nocivité des produits, de la reconnaissance des affections psychiques, de ses droits.

La peur pour l'emploi

Reclassement, baisse de revenus, reconversion, licenciement.

La peur de l'employeur

Que la déclaration abîme la relation.

La peur des collègues

Leur avoir laissé le travail, leur avoir fait perdre une prime.

La complexité

Une procédure décourageante quand on est fragilisé.

Les causes extérieures à l'entreprise

La médecine de ville

Peu de certificats initiaux AT/MP ; un lien travail-santé peu fait, faute de formation.

Le cloisonnement médical

Médecins traitants, hospitaliers, du travail et conseils échangent trop peu.

Les établissements de santé

Des procédures mal maîtrisées : les frais finissent à la branche maladie.

Les pratiques qui poussent à se taire

- **La prise en charge des frais de santé par l'employeur**
- **Le poste aménagé** proposé pour éviter l'arrêt
- **Le maintien à domicile** payé sans déclaration
- **Les primes « zéro accident »** ou l'intéressement indexé sur des critères de sécurité

Chacune a l'air bienveillante. Toutes privent la victime de ses droits et l'entreprise de sa prévention.



Comment agir syndicalement contre la sous-déclaration des AT/MP ?

Remue-méninges · 10 mn

Agir syndicalement

Renforcer

- La coordination entre IRP : CSE, CSSCT…
- Les liens entre représentant·es CFDT et salarié·es

Vérifier

- Double des déclarations, registre des accidents bénins
- Compte AT/MP employeur
- Bilan social, rapport annuel du médecin du travail

Accompagner

- Le salarié convoqué par l'employeur
- Garder le contact pendant l'arrêt
- Aider à déclarer soi-même l'AT ou la MP si l'employeur ne le fait pas

> Et lutter contre les pratiques de dissimulation : **en négociant, en dénonçant, en agissant juridiquement**.

M5

Soutenir la victime et accompagner le retour en emploi

Soutenir le salarié dont l'AT/MP est déclaré

Aider à prouver

- Témoignages
- Fiches de données de sécurité
- Enquêtes du CSE ou de la CSSCT
- Recommandations CPAM et INRS

Protéger

- De l'employeur : ni harcèlement, ni discrimination
- Des collègues : obtenir son remplacement pour éviter la surcharge
- Rappeler à tous la légitimité de déclarer

Préparer l'avenir

- Aménagement de poste
- Bilan de compétences
- Formation, aides à la mobilité
- Reclassement

Études de cas : M. Lamy et Mme Lizzara

Groupe 1 · M. Lamy

31 ans de chargement et transport de bois. Asthme grave reconnu en MP, en arrêt depuis 6 mois. Il ne pourra pas reprendre son poste, mais il aime son métier.

Groupe 2 · Mme Lizzara

Ambulancière. Entorse à l'hôpital, AT reconnu. Consolidée après 2 mois ; reprise suggérée sous 3 semaines, mais sa cheville lui fait mal.

Quelles actions mener ? Quels acteurs solliciter ?

Le médecin du travail et le service de santé au travail

Visite de pré-reprise

Possible pendant un arrêt de **plus de 30 jours**. Préparer le retour : aménagements, reclassement, formation.

Visite de reprise

Après un arrêt pour AT d'au moins 30 jours, ou une MP. Avis d'aptitude ; organise le temps partiel thérapeutique.

Cellule de prévention de la désinsertion

Créée par la loi du 2 août 2021 dans les services interentreprises : un plan de retour personnalisé.

Les autres acteurs du retour en emploi

La MDPH

Seule à délivrer la RQTH : compensation technique (Agefiph, FIPHFP), obligation d'emploi de 6 %, accessibilité, accompagnement au poste.

L'employeur

Prend en compte les avis du médecin du travail (refus motivé par écrit), informe sur la pré-reprise, propose le **rendez-vous de liaison**, doit reclasser en cas d'inaptitude.

Les représentant·es du personnel

Accompagnent les démarches, donnent l'avis du CSE sur le reclassement, aident à contester un avis d'inaptitude (prud'hommes, 15 jours).

La CPAM

Essai encadré, convention de rééducation professionnelle en entreprise (jusqu'à 18 mois), formation en gardant ses IJ.

L'essai encadré

Pendant l'arrêt, tester un poste sans perdre ses indemnités journalières.

- Tester sa capacité à reprendre son ancien poste
- Expérimenter un aménagement
- Essayer un nouveau poste
- Préparer une reconversion

> Issu de la loi santé au travail du 2 août 2021, mis en œuvre depuis 2022. Vidéo 4 · L'essai encadré (7 mn 29).

Quiz : le temps partiel thérapeutique

Quatorze affirmations : **vrai ou faux** ?

- Individuellement sur le document stagiaire, ou en direct dans l'appli (station TPT)
- Correction collective avec les apports du formateur

Le temps partiel thérapeutique : l'essentiel

Quotité	Libre : 50, 60, 70, 80, 90 %… ce n'est pas forcément un mi-temps
Qui fait quoi	Le **médecin traitant** prescrit, le **médecin conseil** valide, le **médecin du travail** organise la quotité au poste
Sans arrêt préalable	Possible, avec des indemnités journalières sans carence
L'employeur	Peut refuser, mais doit motiver : il reste tenu par son obligation de sécurité
Pendant le TPT	Pas d'heures supplémentaires ; les congés payés s'acquièrent ; avenant conseillé, pas obligatoire

M6

Agir sur les AT/MP par la prévention en entreprise

Pourquoi analyser les accidents du travail ?

Comprendre pour que cela ne se reproduise pas.

- Un accident a toujours plusieurs causes
- Chaque AT est une information sur les risques réels du travail
- Le CSE (et sa CSSCT) doit mener une enquête après un AT grave

> Vidéo 5 · L'intérêt d'analyser les AT/MP (CARSAT, 3 mn 32).



Après un AT, quelles informations est-il utile de collecter pour analyser l'accident ?

Remue-méninges · 10 mn · puis fiche INRS « recueillir les faits »

Conduire l'entretien d'enquête

Deux sources

Les **observations** sur l'environnement (machines, outils, contexte) et les **entretiens** (victime, témoins, encadrement, collègues). Le plus tôt possible.

Mettre en confiance

- Préciser identité, statut, fonction
- Expliquer le but : **pas de recherche de responsabilités**
- Dire à quoi serviront les informations

Recueillir les faits

- Prévenir que des notes seront prises et relues ensemble
- Faire décrire le travail réel habituel et chercher ce qui était **inhabituel**
- Interroger sans jugement, laisser parler

La méthode de l'arbre des causes

1. Partir de la **lésion**
2. Pour chaque fait, se demander : **qu'a-t-il fallu pour que…?** Est-ce nécessaire ? Est-ce suffisant ?
3. Ne noter que des **faits**, sans jugement ni interprétation
4. Remonter jusqu'aux causes premières : humain, tâche, matériel, environnement
5. Proposer des mesures qui cassent les chaînes de causes

> Vidéo 6 · L'arbre des causes (5 mn 38).

Étude de cas : l'agent SNCF et la porte vitrée

« Je me suis entaillé la paume de la main droite et l'avant-bras droit en voulant refermer la porte vitrée du couloir. »

Facteurs	Faits recueillis
Humains	Agent seul · par habitude, ferme les portes en les poussant
Tâche	Fermer la porte · appuie sur une vitre · ne regarde pas où il pose la main
Matériel	Petits carreaux, simple vitrage · porte qui ferme mal, frotte au sol · gond supérieur desserré · la vitre casse
Environnement	Bon éclairage · espace dégagé

> Consigne : à partir de l'arbre, proposez des mesures pour que cela ne se reproduise pas.

Des causes aux mesures

Sur le matériel

- Refixer le gond, réajuster la porte
- Verre armé ou porte pleine
- Poignée poussoir, plaque de poussée, groom

Sur l'organisation et l'humain

- Informer et sensibiliser sur la gestuelle
- Signaler et traiter les portes défectueuses

Une seule cause traitée = un accident qui peut revenir par un autre chemin. Vidéo 7 · Analyse et prévention des risques (12 mn 09).

Le rôle du CSE en santé, sécurité, conditions de travail

Mission	Code du travail
Contribue à la promotion de la prévention des risques professionnels	L2312-5
Est informé et consulté sur la santé, la sécurité, les conditions de travail et les nouvelles technologies	L2312-8
Procède à l'analyse des risques professionnels	L2312-9
Réalise des enquêtes en matière d'AT et de MP	L2312-13

Le DUERP et le PAPRIPACT

Le DUERP

Document unique d'évaluation des risques professionnels : un diagnostic de tous les risques, dans les conditions du **travail réel**. Conception participative ; mise à jour au moins annuelle (11 salariés et plus).

Le PAPRIPACT

Programme annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail (50 salariés et plus) : mesures, calendrier, coût, indicateurs. Présenté au CSE avec le rapport annuel.

Les leviers du CSE

Inspections, enquêtes, données AT/MP, absentéisme, turn-over ; rapports de la CARSAT, de l'inspection du travail, du médecin du travail.

M6 S4 · PROLONGEMENT

Le plan de prévention

Négocier le PAPRIPACT face à la direction : cinq sujets à la fois, chacun sa grille secrète.

JEU 5

FORMAT
Binômes CFDT / direction, appli

DURÉE
20 mn

CE QUE ÇA TRAVAILLE
Négociation intégrative, échange de concessions

1. Budget TMS, formation, arbre des causes, heures de visite CSSCT, délai de réalisation.
2. La délégation CFDT propose, la direction accepte ou contre-propose : 10 offres au maximum.
3. Sans accord, la direction arrête seule son programme.

Au débriefing · quels sujets comptaient pour l'autre ? Les avez-vous découverts en posant des questions ?

atmp.marc-renault.com/app
onglet Jeux

ME

Évaluer la session de formation

Évaluation à chaud

Questionnaire en ligne, individuel : 10 minutes.

> Vos réponses font évoluer la formation.

ME · OPTION

L'échelle de Dilts

Relire un accompagnement vécu ou à venir, du concret au sens, avec un·e coach.

JEU 7

FORMAT	DURÉE	CE QUE ÇA TRAVAILLE
Binômes coach / explorateur·rice, appli	20 mn	Prise de recul, posture militante

1. Choisissez un moment où vous avez accompagné (ou pas) un·e collègue victime.
2. Montez six niveaux : environnement, comportements, capacités, croyances, identité, au-delà de soi.
3. Redescendez avec une action concrète pour le prochain accident dans votre entreprise.

Au débriefing · à quel niveau ça résiste ? Qu'est-ce qui, plus haut, peut le débloquer ?

atmp.marc-renault.com/app
onglet Jeux



Qu'emportez-vous de ces deux jours ? Vos attentes du premier matin ont-elles trouvé une réponse ?

Tour de table · 25 mn · remise des attestations et du guide pour les victimes d'AT et leurs familles

ArtiS INSTITUT

Merci !

Déclarer, accompagner, prévenir : la santé au travail est un combat collectif.

Institut ARTIS · FGTE-CFDT · AT/MP 2026

Cfdt: FGTE TRANSPORTS ENVIRONNEMENT